RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juin 2007

Demandeur : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

---

Référence : Gaz Métro – 2, Document 7, page 87, lignes 24 à 26

Préambule :

> « Gaz Métro souhaite fixer une « zone préférentielle » de raccordement des bâtiments résidentiels à l'intérieur de trois mètres du coin avant du bâtiment pour l'entrée du raccordement d'immeuble. »

Question :

3.1 Quelle est la proportion des nouveaux raccordements qui répondaient au critère énoncé ci-haut lors des trois dernières années?

Réponse :

3.1. De façon générale, au cours des trois dernières années, ce sont 75 % des raccordements qui ont été réalisés à l'intérieur de la « zone préférentielle ». À titre d'exemple pour 2005-2006, 610 raccordements résidentiels sur 2 400 ont été réalisés à l'extérieur de cette « zone préférentielle ».